

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil municipal
du 28 mars 2026 à 11h,
réuni en l'Hôtel de Ville,
sous la présidence de
Monsieur Gabriel MELAÏMI, Maire
Date de convocation : 24 mars 2026

Conseillers en exercice : 33
Conseiller présents : 31
Nombre de pouvoirs : 2
Nombre de votants : 33

Etaient présents :

Gabriel MELAÏMI, Gabriela MIDA, Christophe GUILLEMIN, Marie-Line DOMESOR, Francis LEFEVRE, Véronique DEHAME ROUSSEAU, Robin MENOT, Françoise LUZZI, Benoît PROFFIT, Tonia VIVIEN, Patrick ROUSSEAU, Dominique FAIVRE, Daniel DECLEIR, Victoria COWLESSUR, Yannick BREAVOINE, Michèle ZAJDMAN, Thierry PREVOT, Stéphanie ALLART, Ibrahima SAID ALI, Bérengère MELON, Stéphane MONTREUIL, Christelle VAN HOOTEGEM, Damien JAUREGUY, Giuseppa RADER, Nicolas NOYALET, Michel SPEMENT, Françoise NIVESSE, Julien PICHELIN, Pierre-Marie JUMEAUCOURT, Eloïse PEYLE, Thierry GALIN.

Absents ayant donné pouvoirs :

Virginie DOUAT, pouvoir à Julien PICHELIN, Catherine SCHMITT LECOMTE pouvoir à Michel SPEMENT.

Est désigné secrétaire de séance : Dominique FAIVRE

DEL 2026-03-18
ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

Rapporteur : Gabriel MELAÏMI, Maire

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L.2122-1 à L.2122-17 et L2122-7-2,

Vu la délibération n° DEL2026-03-17 fixant le nombre de postes d'Adjoints au Maire à 9,

Le Conseil municipal est invité à procéder à l'élection des adjoints.

En application des dispositions de l'article L.2122-7-2 du CGCT, les Adjoints au Maire sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, parmi les membres du Conseil municipal.

La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Il est précisé que les listes de candidats aux fonctions d'Adjoint au Maire doivent comporter un nombre de conseillers municipaux égal à celui des adjoints à élire déterminés par le Conseil municipal. La présentation de listes incomplètes n'est pas admise (TA Nantes - 22 mars 2016 - N°1600701).

Il est fait appel des candidatures.
Les listes sont mentionnées par le nom du candidat placé en tête de liste.

Une seule liste est candidate, présentée par Monsieur Francis LEFEVRE.

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a déposé dans l'urne son bulletin de vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins :	33
Bulletins blancs :	8
Bulletins nuls :	0
Suffrages exprimés :	25
Majorité absolue :	13

Résultats du scrutin

La liste conduite par Monsieur Francis LEFEVRE obtient 25 voix.

La liste conduite par Monsieur Francis LEFEVRE ayant obtenu la majorité absolue, est élue.
Ses membres prennent rang dans l'ordre de cette liste :

M. Francis LEFEVRE
Mme Gabriela MIDA
M. Christophe GUILLEMIN
Mme Véronique DEHAME ROUSSEAU
M. Robin MENOT
Mme Tonia VIVIEN
M. Patrick ROUSSEAU
Mme Dominique FAIVRE
M. Daniel DECLEIR
sont proclamés Adjoints au Maire et immédiatement installés dans leurs fonctions.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour copie certifiée conforme,
A Crépy-en-Valois, le 28 mars 2026.

Publié sur le site internet
de la commune
le : 30 MARS 2026

Dominique FAIVRE
Secrétaire de séance

Gabriel MELAÏMI,
Maire de Crépy-en-Valois



INFORMATIONS – VOIES ET DELAIS DE RECOURS

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération, régulièrement affichée et transmise au titre du contrôle de légalité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site : www.telerecours.fr.
Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Commune dans le même délai.

Accusé de réception en préfecture 060-216001750-20260328-DEL2026-03-18-DE Date de télétransmission : 30/03/2026 Date de réception préfecture : 30/03/2026
--